



---

**Conférence des Parties**

**Vingt-cinquième session**

Madrid, 2-13 décembre 2019

Point 19 a) de l'ordre du jour

**Conclusion des travaux de la session**

**Adoption du projet de rapport de la vingt-cinquième  
session de la Conférence des Parties**

**Projet de rapport de la vingt-cinquième session  
de la Conférence des Parties**

Rapporteur : M. Muhammad Irfan Tariq (Pakistan)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

**I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-cinquième session de la Conférence des Parties (COP), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, s'est tenue à l'IFEMA – Feria de Madrid, à Madrid (Espagne) du 2 au 13 décembre 2019. Michał Kurtyka (Pologne), Président de la vingt-quatrième session de la COP, a ouvert la 1<sup>re</sup> séance<sup>1</sup> de la vingt-cinquième session le lundi 2 décembre<sup>2</sup>. M. Kurtyka a fait une déclaration<sup>3</sup>.

2. La cérémonie d'ouverture officielle s'est tenue le 2 décembre, en présence de chefs d'État et de gouvernement. Des déclarations ont été faites par : Hoesung Lee, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; Sebastián Piñera, Président du Chili, par retransmission en direct ; António Guterres, Secrétaire général de l'ONU ; et Pedro Sánchez, Président du Gouvernement espagnol<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Les séances de la COP dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

<sup>2</sup> La vingt-cinquième session de la COP s'est tenue parallèlement à la quinzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et à la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA figurent dans des rapports distincts. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:01:04).

<sup>4</sup> Les déclarations et le message spécial sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/un-climate-change-conference-december-2019/speeches-and-statements-at-cop-25>.



## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Élection du Président de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1<sup>re</sup> séance de la COP, le Président de la vingt-quatrième session a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Il a informé les Parties que le cycle devait maintenant être poursuivi avec un président issu des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur proposition du Président de la vingt-quatrième session, la COP a élu par acclamation à la présidence de la vingt-cinquième session Carolina Schmidt, Ministre de l'environnement du Chili. M<sup>me</sup> Schmidt a fait une déclaration<sup>5</sup>.

### B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

### C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, la COP a examiné le document FCCC/CP/2019/11 contenant l'ordre du jour provisoire. La Présidente a rappelé l'accord auquel les Parties étaient parvenues au sujet de points précis de l'ordre du jour et a informé les Parties que la Turquie avait retiré sa demande d'inscription du point 14 c) de l'ordre du jour (« Proposition de la Turquie visant à supprimer le nom de la Turquie de la liste de l'annexe I à la Convention »).

5. La Présidente a proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2019/11, modifié comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus et dans lequel les points 14 a) et 15 avaient été laissés en suspens.

6. Sur proposition de la Présidente, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Élection du Président de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties ;
  - b) Adoption du règlement intérieur ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour ;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
  - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
  - g) Dates et lieux des futures sessions ;
  - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.

---

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:11:10).

3. Rapports des organes subsidiaires :
  - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
6. Rapport du Comité de l'adaptation.
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques<sup>6</sup>.
8. Questions relatives au financement :
  - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
  - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
  - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
  - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds.
9. Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.
10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
13. Questions de genre et changements climatiques.
14. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
  - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (question laissée en suspens) ;
  - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
15. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (question laissée en suspens).
16. Questions administratives, financières et institutionnelles :
  - a) Rapport d'audit et états financiers de 2018 ;
  - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;
  - c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 ;
  - d) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
17. Réunion de haut niveau :
  - a) Déclarations des Parties ;

<sup>6</sup> L'inscription de ce point à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

- b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
18. Questions diverses.
19. Conclusion des travaux de la session.
- a) Adoption du projet de rapport de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties ;
  - b) Clôture de la session.

(À compléter)

#### **D. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

#### **E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

7. À sa 1<sup>re</sup> séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs<sup>7</sup>, dans laquelle figurait la liste des cinq organisations intergouvernementales et des 118 organisations non gouvernementales qui avaient été provisoirement admises en qualité d'observateurs. Conformément à la recommandation du Bureau et sur proposition de la Présidente, la COP a admis les organisations concernées et, suite à une autre recommandation du Bureau, est convenue de demander à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) de réexaminer la procédure d'admission d'organisations en qualité d'observateurs et de donner des directives au secrétariat à ce sujet, à sa cinquante-deuxième session (juin 2020).

#### **F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

8. À la 1<sup>re</sup> séance, la Présidente a fait observer que les organes directeurs et les organes subsidiaires commenceraient leurs travaux sur tous les points de l'ordre du jour le 2 décembre et que tous les organes tiendraient une séance plénière commune plus tard dans la journée pour entendre les déclarations liminaires des Parties et des observateurs.

9. La Présidente a également précisé que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le lundi 9 décembre et a souligné qu'il était important que ces travaux soient menés à bien selon le calendrier prévu pour que la clôture de la Conférence se déroule dans de bonnes conditions. En outre, elle attendait avec intérêt les résultats des sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

10. La Présidente a informé la COP que le SBSTA et le SBI pourraient recommander des projets de décision ou de conclusions, pour examen et adoption, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

- |         |   |
|---------|---|
| Point 4 | Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention ; |
| Point 5 | Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;                                     |
| Point 6 | Rapport du Comité de l'adaptation ;   |

<sup>7</sup> FCCC/CP/2019/6/Rev.1.

Point 7	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques <sup>8</sup> ;
Point 9	Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
Point 10	Renforcement des capacités au titre de la Convention ;
Point 11	Questions relatives aux pays les moins avancés ;
Point 12	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;
Point 13	Questions de genre et changements climatiques ;
Point 16 a)	Rapport d'audit et états financiers de 2018 ;
Point 16 b)	Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019.

11. Sur proposition de la Présidente, la COP est convenue de renvoyer au SBI, pour examen, des questions relevant du point 13 de l'ordre du jour (« Questions de genre et changements climatiques »), à savoir : le rapport annuel sur la composition des organes constitués et le rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre dans les processus des organes constitués.

12. La COP a décidé de procéder comme la Présidente l'avait proposé.

13. À la 2<sup>e</sup> séance de la COP, tenue conjointement avec la 2<sup>e</sup> séance de la CMP, la 2<sup>e</sup> séance de la CMA, la 2<sup>e</sup> séance du SBSTA et la 2<sup>e</sup> séance du SBI le 2 décembre, des déclarations ont été faites par les représentants de l'État de Palestine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Union européenne, de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de l'Égypte (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Bhoutan (au nom des pays les moins avancés), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides), du Belize (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Brésil (au nom de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay), de la République bolivarienne du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples), de la Chine (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde) et du Guatemala (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Une déclaration a été faite au nom d'une Partie.

14. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants d'organisations non gouvernementales du monde des affaires et de l'industrie, d'organisations non gouvernementales de défense de l'environnement, d'organisations non gouvernementales d'agriculteurs, d'organisations non gouvernementales représentant des établissements de recherche et des instituts indépendants, d'organisations non gouvernementales syndicales, d'organisations non gouvernementales de jeunes, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, ainsi que du collectif de défense des femmes et de l'égalité des sexes.

(À compléter)

<sup>8</sup> L'inscription de ce point à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

### **III. Points 2 g) à 17 de l'ordre du jour**

(À compléter)

### **IV. Questions diverses**

(Point 18 de l'ordre du jour)

(À compléter)

### **V. Conclusion des travaux de la session**

(Point 19 de l'ordre du jour)

#### **A. Adoption du projet de rapport de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties**

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

15. À sa xx<sup>e</sup> séance, le xx décembre, la COP a examiné le projet de rapport de la session et, sur proposition de la Présidente, a autorisé le Rapporteur à en achever l'élaboration, selon les indications données par la Présidente et avec le concours du secrétariat.

#### **B. Clôture de la session**

(Point 19 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

---